

La conduite sous emprise de médicaments peut s'avérer dangereuse

SÉCURITÉ Bon nombre de médicaments sont susceptibles d'interférer avec la conduite d'un véhicule. Ils peuvent remettre en question votre capacité à prendre le volant voire votre aptitude à la conduite en cas de dépendance.

PAR JOËLLE ANZÉVUI

L'incapacité de conduire correspond, en principe, à un état transitoire, en raison notamment d'une consommation de médicaments. De nombreuses substances induisent des effets secondaires pouvant affecter la concentration, la vigilance, la coordination, la rapidité des réflexes ainsi que la perception de la réalité. Les conséquences peuvent être dramatiques: s'endormir au volant, perdre le contrôle de son véhicule, rouler à grande vitesse dans un état euphorique, etc. L'International Council on Alcohol, Drugs and Traffic Safety (ICADTS) classe, de façon analogique à l'alcoolémie, les médicaments sur trois niveaux de dangerosité pour la conduite. Une excellente référence, selon le Dr Maurice Fellay, spécialiste en médecine du trafic de niveau 4 SSML (Société suisse de médecine légale), tout en gardant à l'esprit que les effets des médicaments varient selon la sensibilité individuelle. «Les antihistaminiques contre les allergies peuvent ainsi, selon les cas, figurer sur la liste de «niveau 1» des médicaments a priori sans danger ou rejoindre la liste de «niveau 2», incitative à l'extrême prudence.» On parle ici d'opiacés, d'antidépresseurs en cas de prise chronique mais aussi de médicaments accessibles sans ordonnance pouvant entraîner des effets indésirables. «Certains sirops contre la toux contiennent par exemple des principes actifs tels que la codéine (opiacé)», ajoute le Dr Maurice Fellay.

Le danger des benzodiazépines

La catégorie de «niveau 3» inclut des médicaments aussi connus que les Seresta, Xanax

AVEC LES MÉDICAMENTS, JE PRENDS LE VOLANT OU PAS?

NIVEAU 1
Effets indésirables improbables: anti-inflammatoires, antihistaminiques.

NIVEAU 2
Probables effets indésirables modérés: psychotropes dont les opiacés pris de manière chronique, antidépresseurs

NIVEAU 3
Probables effets indésirables sévères et supposés dangereux: psychotropes (benzodiazépines dont les anxiolytiques), neuroleptiques, anesthésiques, antipsychotiques, hypnotiques, sédatifs et opiacés pris de manière unique.

Toxicodépendance confirmée

«LA PRISE DE MÉDICAMENTS TELS QUE LA RITALINE POUR UN NORMO-ACTIF OU LE TRAMAL MODIFIE LA PERCEPTION DE LA RÉALITÉ.»

D' MAURICE FELLAY
SPÉCIALISTE EN MÉDECINE
DU TRAFIC DE NIVEAU 4

ou Temesta, prescrits pour les symptômes d'anxiété et d'insomnie. «L'incapacité de conduire, sous emprise de ces benzodiazépines ou de neuroleptiques, anesthésiques voire certains antidiabétiques, est clairement démontrée. En outre, les benzodiazépines ont encore 1/8 de vie dans les 24 heures qui suivent leur ingestion.» Un exemple?

«Une septuagénaire, ayant pris un Dormicum avant de se coucher, s'est retrouvée impliquée dans un accident le lendemain. Pourquoi s'est-elle endormie au volant? Cette automobiliste était tout simplement toujours sous l'influence de cette benzodiazépine le jour suivant.»

Comment s'informer?

Les informations se prennent à la source. «Le médecin prescripteur doit informer le patient des possibles effets secondaires sur la conduite du médicament prescrit. Le praticien devrait, idéalement, reprendre contact par la suite avec son patient pour savoir s'il rencontre, dans le cadre du traitement prescrit, des soucis d'apathie, de bouche pâteuse ou d'endormissement», précise notre interlocuteur. «Les patients peuvent aussi compter sur les conseils préventifs de leur pharma-

ciens.» Le Dr Fellay soulève encore la problématique de l'addiction aux médicaments et de l'inaptitude à la conduite qui s'ensuit. Les conducteurs interpellés avec 1,6 d'alcool, plus de 1,5 microgramme/litre de cannabis (THC) ou 15 microgrammes/litre de morphine, avec ou sans permis, sont d'office adressés au Service des expertises médicales à l'hôpital de Sierre. Le médecin du trafic procédera à diverses analyses pour répondre à la question de la dépendance et de l'aptitude à conduire. Il est également habilité à intervenir dans toutes les situations où l'inaptitude à conduire est présumée, supposée ou possible. Ce sera le cas pour une personne sous influence de médicaments au volant ou les ayant acquis de façon illicite (internet). «Selon la jurisprudence, les cheveux sont le meilleur marqueur de détermination d'une consommation de benzodiazépines et d'opiacés lors des six derniers mois. L'ampleur de la problématique des médicaments au volant et de la dépendance n'est pas à prendre à la légère. Tous les âges sont concernés, de 15 à 80 ans.» ●

L'AVIS DE L'EXPERT

L'influence de substances se décèle lors de contrôles

Selon le Bureau de prévention des accidents (BPA), chaque année, environ 150 personnes sont grièvement blessées ou tuées sur les routes suisses en raison d'une consommation de médicaments ou de drogues. Selon les bases légales, l'état physique d'une personne peut être vérifié dans le cadre d'un contrôle de circulation, d'un contrôle de vitesse, d'un contrôle systématique d'alcool ou lors d'un contrôle au volant. Le fait que l'usager de la route ait commis une infraction ou qu'il ait conduit de manière particulière, par exemple en zigzagant, va inciter l'agent à trouver davantage d'informations sur

l'état physique du conducteur. Lors du contact avec la personne au volant, le policier va rechercher des symptômes de consommation de substances. En cas d'accident grave, le Ministère public ordonne les mesures d'enquête que la police cantonale doit prendre. Dans tous les cas, il faudra procéder à un prélèvement de sang et d'urine, en suivant les directives du Ministère public. Ces prélèvements sont l'unique moyen que nous avons à notre disposition pour déterminer légalement et de manière précise si la personne est sous l'influence de substances ou non. Les prélèvements se font sous la

responsabilité d'un médecin, en général à l'hôpital, qui sera également mandaté pour un examen médical de la personne. La combinaison avec de l'alcool, d'autres médicaments ou des drogues contribue encore à réduire davantage la capacité de conduire. ●



SERGENT-MAJOR
MATHIEU VUILLAMOZ
CHEF DU GROUPE
DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE
DE LA POLICE CANTONALE VALAISANNE

PARTENAIRES

DSSC Service cantonal
de la santé publique
www.vs.ch/sante

Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis
www.promotionsantevalais.ch

LIGUE PULMONAIRE VALAISANNE
LUNGENLIGA WALLIS
www.liguepulmonaire-vs.ch

POUR EN SAVOIR PLUS...

